



LA FIMASUCRE ET LA CIMR SIGNENT UN MEMORANDUM D'ENTENTE POUR L'ADHESION DES AGRICULTEURS AGREGES PRODUCTEURS DES PLANTES SUCRIERES AU REGIME DE RETRAITE CIMR.

Casablanca le 19 avril 2017 - Dans le cadre des actions d'accompagnement social des Agriculteurs de la filière sucrière, la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Sucre (FIMASUCRE) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) ont conçu une offre de retraite destinée aux agriculteurs agrégés producteurs des plantes sucrières.

Cette collaboration a fait l'objet d'un mémorandum d'entente signé à l'occasion de la douzième édition du Salon International de l'Agriculture de Meknès, le 19 avril 2017 en présence de hauts responsables du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, des Présidents des associations régionales des producteurs des plantes sucrières et représentants des filiales du Groupe COSUMAR.

La présente entente de collaboration entre la CIMR et la FIMASUCRE, vise à proposer aux agriculteurs producteurs des plantes sucrières un produit de retraite adapté à leurs attentes.

Ce nouveau projet à dimension sociale vient consolider les efforts déployés par la FIMASUCRE à travers ses différentes composantes agricoles et industrielles pour accompagner les partenaires agrégés sur le plan technique, financier et social.

La signature de ce mémorandum intervient également suite à l'ouverture du régime de la CIMR à l'adhésion individuelle des personnes physiques, notamment les professions libérales et travailleurs indépendants. Une nouveauté introduite à l'issue de l'adoption de la caisse du nouveau statut juridique de Société Mutuelle de Retraite.

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une Société Mutuelle de Retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité.

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2016, la CIMR comptait 6276 entreprises adhérentes, 615 934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164 435 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7719,09 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3779,70 millions de dirhams.

A propos de FIMASUCRE

Créée en juin 2007, la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Sucre (FIMASUCRE), regroupe l'Association Professionnelle Sucrière (APS) représentant les cinq sociétés sucrières et l'Union Nationale des Associations des Producteurs des Plantes Sucrières du Maroc (UNAPPSM) qui représente les associations régionales des producteurs au niveau des périmètres sucriers.

Elle a pour objectif de développer la capacité du secteur sucrier marocain à produire et à commercialiser des produits de qualité, à des prix compétitifs et accessibles aux consommateurs.